

## Le PLUi en débat avec la population de l'Armagnac-Adour

Lors de deux réunions publiques à Riscle et à Aignan



Le PLUi en débat avec la population de l'Armagnac-Adour

La Communauté de communes Armagnac-Adour (CCAA) organise deux réunions publiques relatives au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) les :

lundi 27 janvier 2020, à 19 heures, à Riscle, salle de la mairie,

mercredi 29 janvier 2020, à 19 heures, à Aignan, salle de l'Espace intergénérationnel.

La CCAA a déjà rencontré la population de son territoire en février 2019 pour y discuter de la perception de leur territoire par ses habitants et des enjeux territoriaux de la communauté de communes.

Les deux réunions proposées sont identiques et chaque habitant de la CCAA peut aller à l'une ou à l'autre, selon son choix. Leur but est de « permettre de réagir et d'échanger avec les élus et l'équipe d'étude sur un scénario d'aménagement et de développement durables en cours de réflexion ».

On estime à la CCAA que les visions d'avenir que pourra présenter le public peuvent faire évoluer le scénario présenté « et ainsi participer à la constitution du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) du PLUi Armagnac-Adour ».

### Le PLUi

Le PLUi est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau intercommunal. Il remplace le Plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000, dite « loi SRU ». C'est un projet global d'aménagement de la commune des communes dans un souci de respect du développement durable dans le cadre du PADD, tout en respectant les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement urbain.